

**DPE**  
**Division des personnels enseignants**

Dijon, le 18 février 2025

**Cellule accueil mutation 2<sup>nd</sup> degré**  
Tél. : 03 80 44 89 50  
Mél : [mvt2ndegre@ac-dijon.fr](mailto:mvt2ndegre@ac-dijon.fr)

La rectrice,

2 G rue Général Delaborde  
BP 81 921  
21019 Dijon cedex

à

Mesdames et messieurs les inspectrices et inspecteurs  
du 1<sup>er</sup> degré

Mesdames les directrices de CIO

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

S/C de Mesdames et messieurs les inspectrices et  
inspecteurs d'académie, directrices et directeurs  
académiques des services de l'éducation nationale

Monsieur le président de l'université de Bourgogne  
Europe

Mesdames et messieurs les inspectrices et inspecteurs  
du 2<sup>nd</sup> degré

Mesdames et messieurs les chefs de service

**Objet** : Mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale - phase intra-académique rentrée scolaire 2025.

**Références :**

Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité et note de service du 22 octobre 2024 relative au mouvement national à gestion déconcentrée pour la rentrée 2025.  
Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité.

Le mouvement intra académique des personnels enseignants du second degré, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale au titre de l'année 2025 est organisé selon les modalités décrites dans les lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels et son annexe 2. La présente note vise à préciser les éléments de calendrier propres à la campagne de mobilité intra académique en vue de la rentrée 2025.

Les candidats au mouvement intra-académique sont invités à se connecter sur l'outil informatique SIAM accessible via I-prof à l'adresse suivante :

[www.education.gouv.fr/iprof-siam](http://www.education.gouv.fr/iprof-siam)  
menu : les services puis SIAM puis mouvement INTRA

**La période de saisie des vœux,  
sur I-prof / SIAM, est fixée  
du 19 mars 2025 à 12 heures au 3 avril 2025 à 23 heures 59**

*pour les personnels arrivant de l'INTER, l'accès à I-prof se fait via I-prof de leur académie d'origine*

Afin d'accompagner la démarche de mobilité des agents, le dispositif d'aide et de conseil est reconduit pour toutes les opérations du mouvement. Les participants pourront obtenir les réponses à leurs questions :

en contactant la **Cellule accueil mutation 2<sup>nd</sup> degré** au 03 80 44 89 50  
mèl : [mvt2ndegre@ac-dijon.fr](mailto:mvt2ndegre@ac-dijon.fr)

en se connectant sur les pages dédiées du site de l'académie  
[www.ac-dijon.fr](http://www.ac-dijon.fr)  
rubrique Métiers, ressources humaines, concours / Carrières / Mutations, mouvements

en bénéficiant d'un **entretien personnalisé en visioconférence**

Ces entretiens ont pour but d'explicitier les règles du mouvement.

Ils prennent la forme d'un moment d'échange individuel entre l'agent

et un gestionnaire des ressources humaines.

**Ils se dérouleront les mercredis 19, 26 mars et 2 avril 2025 après midi,**  
sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de la division des personnels enseignants : 03 80 44 84 81

## **1. Le mouvement spécifique académique**

La procédure de candidature sur poste spécifique du mouvement intra académique est dématérialisée. Pour autant, certains postes spécifiques ne permettent pas aux candidats de saisir précisément leurs vœux dans SIAM, il s'agit par exemple des postes de coordonnateur de classe relais, des postes offerts dans plusieurs disciplines ou pouvant être pourvus par des personnels de statut différent (PLP, certifié...), des postes hors établissement scolaire (missions académiques, GRETA). Dans ce cas, les candidats devront formuler le vœu « établissement » sur SIAM, le classer en premier et constituer un dossier de candidature « papier » composé d'une fiche de renseignements (cf. annexe), d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et le cas échéant, des certifications ou pièces justifiant la qualification.

Ce dossier devra être transmis **au plus tard le 3 avril 2025** à la division des personnels enseignants :

[mvt2ndegre@ac-dijon.fr](mailto:mvt2ndegre@ac-dijon.fr)

## **2. Le dossier de bonification au titre du handicap**

Les agents souhaitant présenter un dossier afin de bénéficier d'une bonification au titre du handicap devront compléter la fiche de renseignements (cf. annexe) et la transmettre au médecin conseiller technique de la rectrice **pour le 3 avril 2025** :

[ce.sms@ac-dijon.fr](mailto:ce.sms@ac-dijon.fr)

### **3. TZR : demande de modification du RAD**

Les titulaires sur zone de remplacement qui souhaitent solliciter un changement d'établissement de rattachement administratif pourront en faire la demande **au plus tard le 14 avril 2025**. Ils devront préciser la zone (commune ou zone géographique) qu'ils souhaitent obtenir.

[mvt2ndegre@ac-dijon.fr](mailto:mvt2ndegre@ac-dijon.fr)

### **4. Consultation des barèmes et demande de modification**

Les barèmes seront affichés sur I-prof / SIAM **à compter du 12 mai 2025**. Les contestations et demandes de modifications du barème devront être adressées à la division des personnels enseignants, via COLIBRIS, **au plus tard le 23 mai 2024 à 12 heures**.

<https://portail-dijon.colibris.education.gouv.fr/>

Les barèmes **définitifs** seront affichés sur I-prof / SIAM **le 26 mai 2025**.

### **5. Recours individuels**

Les recours individuels devront être adressés via COLIBRIS à la division des personnels enseignants **au plus tard le 26 juin 2025** pour obtenir une réponse en juillet.

<https://portail-dijon.colibris.education.gouv.fr/>

### **6. Calendrier des opérations du mouvement intra académique 2025**

19 mars 2025 à 12 heures	Ouverture du serveur I-prof / SIAM, début de saisie des vœux.
3 avril 2025 à 23 heures 59	Fermeture du serveur I-prof / SIAM, fin de saisie des vœux
3 avril 2025	Date limite de réception au service médical du rectorat <a href="mailto:ce.sms@ac-dijon.fr">ce.sms@ac-dijon.fr</a> des dossiers de priorité au titre du handicap.
4 avril 2025 à 12 heures au 13 avril 2025 à 23h59	Téléchargement sur i-Prof des confirmations de demande de mutation par les candidats. Ouverture de COLIBRIS <a href="https://portail-dijon.colibris.education.gouv.fr/">https://portail-dijon.colibris.education.gouv.fr/</a>
14 avril 2025	Date limite de retour des confirmations de demande de mutation. Le retour est effectué par les agents, via COLIBRIS. <a href="https://portail-dijon.colibris.education.gouv.fr/">https://portail-dijon.colibris.education.gouv.fr/</a> Les confirmations doivent être accompagnées des pièces justificatives.
14 avril 2025	Date limite de réception, par mël, <a href="mailto:mvt2ndegre@ac-dijon.fr">mvt2ndegre@ac-dijon.fr</a> des demandes de changement de RAD des TZR.

6 mai 2025	Date limite de transmission, par mèl <a href="mailto:mvt2ndegre@ac-dijon.fr">mvt2ndegre@ac-dijon.fr</a> des demandes tardives de mutations, modifications ou annulation de la demande. (cf. arrêté)
12 mai 2025	Affichage des barèmes sur I-prof / SIAM.
23 mai 2025 à 12 heures	Date limite de contestation, via COLIBRIS <a href="https://portail-dijon.colibris.education.gouv.fr/">https://portail-dijon.colibris.education.gouv.fr/</a> des barèmes par les agents.
26 mai 2025	Affichage des barèmes <u>définitifs</u> sur I-prof / SIAM.
16 juin 2025	Publication des résultats du mouvement.
26 juin 2025	Date limite de réception, via COLIBRIS, <a href="https://portail-dijon.colibris.education.gouv.fr/">https://portail-dijon.colibris.education.gouv.fr/</a> des recours individuels permettant aux intéressés d'obtenir une réponse en juillet.
à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2025	Phase d'ajustement et affectation des TZR

## 7. Complément de service entre établissements

Le chef d'établissement transmet à la division des personnels enseignants la fiche (cf. annexe) relative à la désignation des enseignants bénéficiaires d'un complément de service, pour validation et signature.

[mvt2ndegre@ac-dijon.fr](mailto:mvt2ndegre@ac-dijon.fr)

Pour la rectrice et par délégation,  
Le secrétaire général adjoint,  
Directeur des ressources humaines,

Bruno DUPONT